

C'est également avec peine que nous avons dû nous résoudre à abattre le vieux châtaignier du parc, qui était devenu une menace pour la sécurité publique. Après expertise de cet arbre, son abattage devenait une nécessité au regard de la responsabilité du maire. Afin de compenser cette perte, nous avons planté huit nouveaux arbres répartis dans le parc et au sein de l'école.

Notre terrain de tennis, âgé d'une quarantaine d'année, va être totalement remis en état et transformé en terrain multi-sports. Les pratiques du handball, streetball, tennis et basketball seront dorénavant possibles.

Enfin, nous poursuivons la rénovation d'un logement communal, rue Jules Ferry, ainsi que celle des toitures de logements locatifs situés avenue de Saintonge et de la mairie.

## Cimetière

Des travaux ont été réalisés dans le cimetière par une société spécialisée afin de reprendre 34 tombes constatées comme étant en état d'abandon. Certaines tombes présentant un caractère patrimonial seront conservées par la commune. Divers travaux de réfection sont également en cours.

Pour assurer le suivi et la gestion du cimetière, la commune va se doter d'un logiciel dédié. Un accès sera ouvert au public via le site Internet « Cimetière de France », permettant la recherche de sépultures ou de concessions disponibles.

## Vie associative

Nous avons le plaisir d'accueillir deux nouvelles associations sur notre commune :

- « Ordi Facile », hébergée dans la salle associative au-dessus de la médiathèque, propose une formation numérique pour les Tessonnais-es ainsi que pour les habitants des communes voisines via le « Pass Numérique », dispositif mis en place par le Département qui a agréé cette association. Cette association vous permettra de vous initier à l'utilisation de différents terminaux (PC Windows et Linux, tablette, smartphone...) et de découvrir divers logiciels utiles à votre vie quotidienne. Pour vous inscrire, contactez M. Rémi DELAPIERRE au 05 46 90 50 39.
- « Tesson Pétanque » est une nouvelle association sportive, profitant des 10 terrains de pétanque du parc de Tesson permettant de faire jouer jusqu'à 60 joueurs en simultané. N'hésitez pas à venir les rejoindre tous les vendredis, à partir de 14 heures. L'adhésion à cette association nécessite une assurance responsabilité civile. Un concours annuel est habituellement prévu. Pour vous inscrire, contactez M. Gérard ANDRÉ au 06 89 06 49 04.

## Amélioration de la communication municipale

Le site Internet de la commune est en cours de refonte pour une meilleure accessibilité et ergonomie. Ce nouveau site Internet sera mis en interaction avec l'application smartphone INTRAMUROS. Nous vous invitons à poursuivre le téléchargement et l'utilisation de cette application pour bénéficier des alertes ainsi que des informations communales importantes en avant-première !

Enfin, avez-vous remarqué que notre commune s'est dotée d'un logo, figurant sur la première page de cette lettre ? Notre équipe municipale a conçu ce logo dans le but de mettre en valeur notre territoire et faire référence à ses grandes marques d'identité : notre bourg et son église, un territoire « carrefour » ancré dans la campagne et le vignoble saintongeais, une commune en mouvement... Nous espérons qu'il vous apportera pleine satisfaction.

# La lettre municipale



Mars 2021

En Saintonge Romane

## Édito

Notre vie quotidienne continue malgré les restrictions sanitaires. Nous devons faire face à toutes nos responsabilités familiales et professionnelles en intégrant ces contraintes, plus ou moins facilement.

Notre équipe municipale est consciente des difficultés que certains d'entre vous rencontrent en voyant leur activité baisser, voire stoppée, leur revenu s'amincir, ou leur emploi disparaître. La situation est toujours très préoccupante, vous le savez, et le virus continue de circuler et de contaminer de nombreuses personnes chaque jour.

Les variants de ce virus sont beaucoup plus contagieux pour certains. De ce fait, ils deviennent plus dangereux. Aussi, le gouvernement a décidé d'imposer quotidiennement un couvre-feu à tout le territoire. Cette décision nécessite une nouvelle organisation pour chacun d'entre nous et nous savons que cela n'est pas toujours facile. Néanmoins, nous avons pu observer votre forte implication dans la solidarité collective et le respect des mesures sanitaires, et tenons donc à saluer votre attitude citoyenne.

Cette implication collective est la condition de notre réussite face à cette épidémie. La situation dans notre département est meilleure que dans beaucoup d'endroits, ceci grâce au respect des restrictions sanitaires. Poursuivons nos efforts ! La vaccination est en route. En attendant que celle-ci ouvre une porte de sortie définitive à cette crise, soyons patients et responsables !

Malgré toutes ces contraintes, nous continuons d'avancer. D'importants projets verront le jour dès 2021. D'autres sont en bonne voie et nécessitent de prendre le temps. En effet, la crise sanitaire, ralentissant considérablement l'activité économique et sociale, occasionnant diverses difficultés d'approvisionnement et de fonctionnement pour nos différents partenaires (entreprises, administrations...), nous oblige à faire preuve de patience et de témérité.

Laurent Morichon

## Ouverture de la maison de santé

La maison de santé est terminée. Le coût final de ce projet s'est élevé à 450 000 €, pour moitié financé par la commune, et pour l'autre moitié par la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole.

M. MICHAUD, kinésithérapeute, a intégré les locaux depuis le 5 mars 2021. Nous sommes à la recherche de nouveaux praticiens (médecin, podologue, sage femme, ostéopathe, psychologue, dentiste...) pour les trois locaux restant à pourvoir.

## Aménagement de l'école

Nous ne pouvons pas envisager de poursuivre le développement de Tesson sans le développement de notre école ! Elle est donc une priorité de notre mandat. Dans cet esprit, plusieurs projets sont en cours :

- L'aménagement de l'accès à l'école depuis la rue Jules Ferry et la sécurisation de ses abords sont une priorité pour les mois à venir. Le Syndicat Départemental de la Voirie réalise actuellement une étude opérationnelle pour le compte de notre commune.
- Les toitures des bâtiments de l'école accueilleront bientôt 200 mètres<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques. La production électrique issue de ces panneaux sera revendue à EDF pour un revenu estimé à 4 500 €/an au bénéfice de la commune. Cela représente la consommation d'environ 6 foyers. Parallèlement, les toitures non-couvertes par ces panneaux seront refaites, pour un coût estimé à 30 000 €. Afin d'optimiser cette dépense, une partie des tuiles issues de l'installation des panneaux photovoltaïques sera réutilisée.
- Via la Maison Départementale de l'Énergie, nous menons une étude des bâtiments de l'école afin d'identifier les solutions qui permettront d'optimiser leur consommation énergétique. En application des orientations gouvernementales, le remplacement du système de chauffage au fioul est étudié.
- Sur proposition du corps enseignant, nous allons équiper deux classes (grande section/CP et CP/CE1) de Tableaux Blancs Interactifs (TBI), également appelés tableaux numériques.

## Lotissement « Les Châtaigniers »

Le lotissement « Les Châtaigniers 2 » est lancé. Cette nouvelle opération d'habitat porte sur un terrain de 1,4 hectare pour 16 lots et 37 % d'espaces communs et espaces verts. En accompagnement de ce projet, il est prévu la création d'une liaison piétonne le long de l'avenue de Saintonge à partir de la rue du Moulin Creugnet, ainsi que la réfection de la dite rue à l'issue des travaux du lotissement.

Ce dernier rencontre un franc succès. A l'heure actuelle, déjà 10 terrains sont réservés. La commercialisation des lots sera effective au début de l'été. Les terrains sont commercialisés entre 30 000 € et 45 000 €. Les travaux seront réalisés en deux temps, à savoir la viabilisation des lots ainsi que la création d'une voirie provisoire, auquel succédera la finition de la voirie et des espaces verts après construction des habitations.

## Développement de l'inclusion numérique

« Rapprocher le numérique du quotidien des Français, partout, c'est l'ambition de la mobilisation historique en faveur de l'inclusion numérique ». Cette orientation prise par le gouvernement est déclinée localement sur notre commune. Ainsi, celle-ci :

- A été retenue parmi les structures relais du dispositif départemental « Pass Numérique » ;
- A soutenu la mise en place d'une association locale (« Ordi Facile ») ;
- Aménagera, afin d'héberger ce nouveau service, la salle associative située au-dessus de la médiathèque en y créant un accès pour personnes à mobilité réduite (ascenseur).

Nous vous invitons à prendre contact avec l'association « Ordi Facile » pour bénéficier de ses services, mais également pour prêter main forte à son équipe de bénévoles qui ont à cœur d'améliorer le quotidien des habitants de Tesson.

## Réaménagement du café du bourg

Le réaménagement du café du bourg est également un projet structurant pour le développement de notre commune. Les études se poursuivent afin de permettre à l'équipe municipale de prendre les décisions les plus appropriées aux plans technique et financier.

## Installation d'équipements de recharge électrique

Deux bornes de recharge pour véhicules électriques (voitures, vélos...) ont été installées au niveau de la médiathèque et de la maison de santé. La recharge de votre véhicule s'opérera via le téléchargement préalable de l'application pour smartphone E-ENERGYZE.

## Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La révision générale du PLU se poursuit. Une exposition d'information et un registre de concertation publique sont accessibles dans le hall de la mairie. Parallèlement, une modification de notre PLU actuel est engagée. Cette dernière, sans conséquence sur les terrains constructibles, consistera en une démarche technique visant à améliorer l'application du règlement d'urbanisme de la commune et à lever certains freins compromettant des projets d'intérêt pour le développement de notre territoire. Cette procédure donnera lieu à la tenue d'une enquête publique au cours de l'année.

## Défense extérieure contre l'incendie

L'installation de trois citernes incendies, situées aux lieux-dits « Chadennes », « L'Oumade » et dans le bourg, est effective depuis ce début d'année. Ces nouveaux équipements répondent ainsi aux exigences réglementaires auxquelles notre commune doit répondre, et aux besoins relatifs à la construction neuve.

Dans cet esprit, nous prévoyons l'installation de nouveaux points d'eau de défense incendie de façon à couvrir les lieux-dits « Chez Dabin » et « Château Guynot », « La Pierrière », « Chez Faure », « Chez Révillé » et « Moulin Chaillot », au cours de l'année 2021.

## Entretien des voiries communales, sécurité de l'espace public

Comme chaque année, un programme de réfection des voiries communales va être réalisé avec le concours de nos partenaires techniques et financiers. En effet, l'hiver pluvieux a soumis nos routes et chemins à rude épreuve. Par ailleurs, afin d'assurer un nettoyage plus efficace des caniveaux, trottoirs et voiries communales, nous avons passé commande d'une balayeuse-ramasseuse. Cet investissement permettra également de mobiliser nos agents techniques municipaux sur des missions plus essentielles à la vie quotidienne de la commune.

Par ailleurs, nous menons une réflexion sur la sécurisation de la traverse du bourg. L'installation de feux « récompense » ou « sanction » est à l'étude, afin d'inciter les automobilistes au ralentissement et au respect de la « zone 30 » qui occupe le cœur du bourg. Pour rappel, le piéton est prioritaire à l'intérieur de cette « zone 30 », et notamment au niveau du carrefour des commerces !

## Mise en valeur des espaces publics et du patrimoine bâti communal

De nouveaux jeux vont être installés pour ce printemps dans le parc, en remplacement des jeux obsolètes. Leur installation répondra aux normes en vigueur en matière de sécurité, notamment par la création de sols amortisseurs de chutes.